

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

ARRETE

portant modification de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2010 relatif à la désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-1 et L.212-4, et R.212-29 à R.212-34 ;
- VU** l'arrêté de préfectoral du 26 septembre 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2010 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ;
- VU** la demande de l'association Eau et Rivières de Bretagne en date du 8 juin 2012;

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet de Saint-Malo :

A R R E T E

Article 1 : La composition du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, instituée par mon arrêté du 12 décembre 2010, est modifiée comme suit :

.../...

Représentant l'association d Eau et Rivières de Bretagne :

M. HOUDUS Michel, La Claie, 35120 La Boussac

Remplacé par :

Mme MICHEL-GICQUEL Véronique, 7 rue de l'Équerre, 35400 Saint-Malo

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2010 restent inchangées.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Sous-Préfet de Saint-Malo sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ille-et-Vilaine. Il pourra également être consulté sur les sites internet suivants :

www.bretagne.pref.gouv.fr et www.gesteau.eaufrance.fr

16 AOUT 2012

A Rennes, le

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Le Préfet,

Claude FLEUTIAUX